



Guide du rapatriement à l'attention des agents de l'Etat Malagasy

Ce guide est destiné à l'usage de chaque agent en situation de déménagement après l'accomplissement de sa mission à l'extérieur, afin de l'accompagner au mieux dans les démarches qui vont suivre son abrogation.

Direction Générale des Finances et des
Affaires Générales
Service du Personnel Extérieur
Edition Juin 2021

SOMMAIRE

I.	DÉROULÉ DES OPERATIONS DE RAPATRIEMENT.....	2
	(TRANSPORT MARITIME)	
II.	DÉROULÉ DES OPERATIONS DE RAPATRIEMENT.....	4
	(TRANSPORT AÉRIEN)	
III.	SUITE DES OPÉRATIONS, A L'ARRIVÉE, MADAGASCAR.....	5
IV.	PRECISIONS SUR	
	- LES PROCÉDURES DOUANIERES.....	5
	- LES ARTICLES.....	6
	- LES VEHICULES.....	8
	- LES PROCÉDURES EN CAS D'ENVOIS SUCCESSIFS.....	10

TABLEAU DES ACRONYMES

ACRONYMES	SIGNIFICATIONS ECLATEES
BL	BILL OF LADING
DGFAG	DIRECTION GENERALE DES FINANCES ET DES AFFAIRES GENERALES
FDD	FORMULAIRE DE DEMENAGEMENT DEFINITIVE
KVA	KILO VOLTAMPERE
KW	KILOWATT
LTA	LETRE DE TRANSPORT AERIEN
MEF	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
SLR	SERVICE DE LA LEGISLATION ET DES REGLEMENTATIONS (DOUANE)
SPE	SERVICE DU PERSONNEL EXTERIEUR
PC	PERSONNAL COMPUTER (ORDINATEUR)

Ce document s'applique aux agents entrant dans les catégories ci-après :

- Abrogés de leur fonction ;
- Retraités ;
- Dont les postes ont été supprimés ;
- Dont le contrat de recrutement a été résilié ou arrive à son terme ; Dans tous les cas, il s'agit bien de déménagement définitif vers le pays d'origine : Madagascar.

Les pièces justificatives relatives au rapatriement à envoyer au préalable au Service du Personnel Extérieur :

- Acte de nomination ;
- Acte d'abrogation / ou d'admission à la retraite ;
- Photocopie de la Carte d'Identité Nationale
- Acte de naissance de l'agent et de ses ayant-droits (conjoint et enfants jusqu'à 21 ans) ;
- Acte de mariage ;
- Copie des passeports valides.
- Certificat de scolarité (Pour les enfants de moins de 21 ans)
- Adresses de résidences actuels (à l'extérieur et à Madagascar)
- Contacts téléphoniques et adresse mail valide.

I. TRANSPORT MARITIME (DÉROULÉ DES OPÉRATIONS)



🌀 Lancement de la procédure de rapatriement, Madagascar

Le Ministère de l'Economie et des Finances, représenté par le Service du Personnel Extérieur, est avisé de l'abrogation d'un agent (par notification) et à partir de la réception de l'acte (d'abrogation) dûment notifié à l'intéressé, peut déclencher les procédures de rapatriement.

Il convient de préciser que le MEF n'est pas en droit d'enclencher les procédures, tant qu'il n'a pas reçu l'acte d'abrogation, transmis par le Ministère de tutelle.

Le rapatriement des effets personnels se fait toujours avant le rapatriement aérien de l'agent ainsi que des membres de sa famille. L'enclenchement des procédures est marqué par la prise de contact du prestataire avec l'agent et la représentation extérieure de rattachement de ce dernier.

🌀 Il est important de rappeler que les services fournis par le prestataire sont les suivants :

- l'emportage et le dépotage des colis ;
- le packing et le packaging (l'agent peut demander la mise à disposition de déménageurs dans le cadre de l'emballage des effets personnels) ;
- l'assurance ;
- l'emportage et le dépotage.

🌀 Les étapes du déménagement, pays hôte

Etape 1 : Prise de contact du prestataire avec l'agent à rapatrier :

- Présentation d'une lettre d'introduction détaillée (nom de l'agent/ date de nomination/arrêté d'abrogation et présentation du prestataire lui-même (identité/coordonnées complètes)

Etape 2 : Constitution des pièces justificatives indispensables à l'obtention de la franchise douanière (cf. p8, p9)

Etape 3 : Les droits de l'agent étant d'un container de 20 pieds, une date de visite (au domicile de l'agent) entre l'agent et le prestataire pour estimation (métrage) du volume des effets personnels est à programmer, d'un commun accord ;

Etape 4 : Concertation d'une date de début de packing entre le prestataire et l'agent, que ce dernier est tenu de respecter

Etape 5 : l'emballage des effets personnels étant fait par des déménageurs, le contenu de chaque carton doit être répertorié par carton numéroté. Une fois l'inventaire terminée, la liste peut être arrêtée et amenée à l'Ambassade ou Consulat par l'agent pour être visée par le Chef de Mission et être rajoutée aux pièces de demande de franchise

Etape 6 : Enlèvement des effets personnels au domicile de l'agent. A compter de ce moment et sur notification du prestataire chargé du déménagement, le Service du Personnel Extérieur enclenche les procédures de rapatriement aérien de l'agent et des membres de sa famille

✓ **VEUILLEZ CEPENDANT BIEN NOTER LES POINTS CI-DESSOUS :**

- *Les taxes afférentes aux articles non inclus dans la franchise (cf. IV Procédures douanières, articles non inclus dans la franchise douanière) sont à la charge de l'intéressé ;*
- *A partir de la date d'enlèvement des effets personnels, la date du rapatriement aérien de l'agent et des membres de sa famille peut être fixée. Celle-ci devrait être comprise dans la période de 3 mois qui court à partir de la date d'abrogation ;*



TRANSPORT AÉRIEN (DÉROULÉ DES OPÉRATIONS)

Etape 7 : Le Service du Personnel Extérieur est informé par le prestataire de l'enlèvement des effets personnels de l'agent et ce dernier peut lancer le rapatriement aérien de l'agent et des membres de sa famille ;

Etape 8 : La date de départ du pays hôte est décidée dans la mesure du possible à la convenance de l'agent et les documents de transport aérien lui seront envoyés dans les meilleurs délais par le SPE.

Etape 9 : L'agent reçoit son titre de transport aérien ainsi que ceux des membres de sa famille, aux dates qu'il a communiquées au Service du Personnel Extérieur du Ministère de l'Economie et des Finances.

III. SUITE DES OPÉRATIONS, A L'ARRIVÉE, MADAGASCAR

Etape 10 : l'agent, assisté d'un transitaire mandaté par le prestataire, se rend dans les locaux de la Direction Générale des Douanes à Antaninarenina, pour les procédures de demande de franchise douanière.



IV. PRECISIONS : SUR LES PROCEDURES DOUANIERES

Il convient également de faire attention aux points détaillés ci-dessous :

- Les passeports originaux doivent être remis aux Autorités Douanières
- La non-interruption de séjour de 12 mois qui, le cas échéant, ne peut être justifiée que pour les deux cas suivants : mission dûment justifiée ou cas de force majeure établie (fait inattendu, imprévisible, insurmontable et extérieur) ;

SUR LES ARTICLES

Les marchandises éligibles dans le cadre de la franchise douanière sont les suivantes :

Les effets et objets personnels usagés, un véhicule à quatre roues et une motocyclette ayant déjà appartenu à l'intéressé, dans son lieu de résidence à l'étranger au moment du déménagement et remplissant les conditions prévues par les textes relatifs à l'octroi de la franchise.

N.B : Les articles ci-après ne sont toutefois pas inclus dans la franchise douanière :

- Les stocks de matières premières ;
- Les stocks de produits ouvrés ou semi-ouvrés ;
- Les véhicules de transport en commun et/ou transport de marchandises ;
- Les aéronefs et les appareils volants ;
- Les bateaux et les appareils flottants ;
- Les articles à l'état neuf ;
- Les matériels professionnels (groupe électrogène de plus de 10 KW = 12,5 KVA) ;
- Les matériaux de construction ;
- Les appareils sanitaires,
- Les portes, les fenêtres ;
- Les articles de quincaillerie ;
- Les outillages (à main, mécaniques ou électriques) ;
- Les verreries ;

- Les pièces détachées ;
- Les articles de vaisselle ou de cuisine, en dehors de ceux quotidiennement utilisés par la famille ;
- Les quads, sidecars, tricycles, buggies ;
- Toute marchandise à caractère professionnel, ou à quantité commerciale.

Les articles suivants sont admis en franchise en quantité limitée, quel que soit le nombre des membres de la famille :

- Deux (02) litres de whisky et de champagne ;
- Quatre (04) litres de vin mousseux et de liqueur ;
- Deux (02) cartouches de vingt paquets de cigarettes ;
- Cinquante (50) unités de cigarillos et cigares ;
- Deux cent cinquante (250) unités de tabac ;
- Deux (02) bicyclettes ;
- Deux (02) postes de télévision ;
- Deux (02) ordinateurs portables et/ou PC ;
- Deux (02) réfrigérateurs ;
- Deux (02) congélateurs ;
- Deux (02) cuisinières ;
- Une (01) imprimante ;
- Une (01) photocopieuse ;
- Un (01) vidéo projecteur ;
- Un (01) scanner.



SUR LES VEHICULES

- Les véhicules autorisés (1 voiture + 1 motocyclette) ne peuvent excéder le nombre de deux (02) et doivent remplir les critères ci-dessous :
 - Véhicule de type tourisme de moins de dix (10) places (conducteur inclus) ou du genre pick-up double cabine cinq (05) places d'un poids total en charge inférieur à 3.500 kg et dont les dimensions de l'habitacle sont prépondérantes par rapport à celles du plateau de chargement ;
 - Cartes grises au nom de l'agent depuis au moins un (1) an, les originaux faisant foi ;

Les pièces justificatives suivantes sont à présenter auprès de la Direction de la Législation et de la Réglementation pour la demande de franchise douanière :

- Demande adressée à Madame le Chef du Service de la Législation et de la Réglementation ou Monsieur le Directeur de la Législation et de la Valeur ;
- Lettre d'engagement légalisée ;
- Attestation de gratuité du service avec signature légalisée ;
- Anciens et nouveaux passeports (étranger et/ou malagasy) ;
- Titre de séjour du pays de départ, valide d'au moins douze (12) mois, passeport et carte nationale d'identité délivrés plus de 12 mois avant la date d'arrivée définitive à Madagascar pour les étrangers ou double nationalité ;

- FDD datée et signée par l'intéressé, muni du visa de l'Ambassade ou Consulat Malagasy ou attestation du Ministère Malagasy des Affaires Etrangères ;
- Liste de colisage avec valeur estimative de chaque item, daté et signé sur lequel est apposé le visa de l'Ambassade ou Consulat du lieu de départ ;
- Certificat de changement de résidence visé par la mairie du lieu de départ ou attestation de l'Ambassade ou du Consulat malagasy ;
- Titre de transport au nom de l'intéressé (BL ou LTA) vérifiable sur manifeste ;
- Certificat de résidence à Madagascar ;
- Ordre de route originale ou copie certifiée ;
- Original ou copie certifiée de l'Arrêté de nomination ;
- Original ou copie certifiée de l'Arrêté d'abrogation ;
- Original ou copie certifiée de l'Arrêté de mise à la retraite (pour les agents retraités);
- Billet d'avion original ou copie du billet (ou mail transféré par la Compagnie aérienne ou l'agence de voyages à l'adresse électronique du Service (slr.douanes@gmail.com) avec carte d'embarquement original ou tickets de bagages.
- Carte grise du ou des véhicules.
- Les justificatifs de motifs de rupture de séjour s'il y a lieu (sur la période d'un an précédant la date de sa fin de mission).

Il convient toutefois de préciser que cette liste n'est pas exhaustive et peut être passible de modifications, en fonction du cas de l'agent, par les autorités douanières.



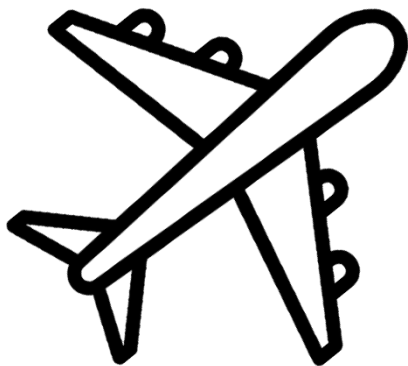
EN CAS D'ENVOI SUCCESSIF

Cette démarche peut se faire si nécessaire, pour l'envoi des effets personnels et véhicules de l'intéressé, dans un délai n'excédant pas soixante (60) jours, à compter de la date du premier envoi, les titres de transport faisant foi.

Quiconque a déjà bénéficié d'une décision de franchise d'effets personnels ou d'une voiture, quelle que soit la date d'obtention, ne pourra plus prétendre à obtenir une autre, au-delà des 60 jours de la date du premier envoi mentionnée dans le titre de transport, objet de ladite décision.

_Etape 11 : Une fois la franchise douanière accordée, le transitaire peut procéder au dédouanement des effets personnels au port.

Etape 12 : livraison door-to-door des effets personnels de l'agent, à l'adresse fournie au cours de l'étape 1 du processus.



SERVICE DU PERSONNEL EXTERIEUR

Immeuble MEF Antaninarenina,

ANTANANARIVO 101, Porte 102 TER

Téléphone : +261 32 11 083 25

Télécopie : +261 32 11 095 52

Adresse email: personnelexterieur@gmail.com